

LE PETIT JOURNAL



Février 2023

HAUDAINVILLE

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86

Fax 03 29 83 98 94

Mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



**Du Lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00**

Le maire et les adjoints se tien-
nent à votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h**

ou sur rendez-vous

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire
ou les adjoints aux numéros ci-
après :

Patrick LORANS

06. 61.17. 25. 94

Ghislin LUBRANIECKI

06. 63. 22. 28. 45

Jérôme MARTINET

06. 72. 83. 30. 15

LE MOT DU MAIRE

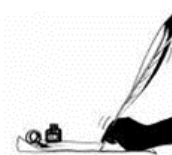
Vivre en société, c'est vivre avec les autres à qui une certaine forme de respect est due.

L'individualisme et des comportements inappropriés toujours plus présents dans notre quotidien risquent d'aboutir à une société invivable.

Nous constatons depuis plusieurs mois des dérives inacceptables impactant notre cadre de vie : dépôts sauvages, dégradations d'équipements publics et, dans un autre registre, déjections canines, stationnements anarchiques, poubelles à demeure sur les trottoirs...

Les solutions répressives ne permettant pas d'avancer, j'en appelle à toutes et à tous pour qu'HAUDAINVILLE présente une image plus positive.

Bien à vous,
Patrick Lorans, Maire



Secrétaire de Mairie :

A la suite de l'article paru dans le dernier numéro du Petit Journal, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

Monsieur SOITOUX est présent en mairie 25h par semaine, en complément de Madame BERTIN présente 4h.

Dans le cadre du dispositif d'Employeur Unique de l'Agglomération du Grand Verdun, leur salaire est pris en charge à 50 % dans la mesure où ils effectuent aussi des tâches relevant des compétences transférées.

Agenda :

- Samedi 4 mars : bourse aux vêtements organisée par les Petits Anons à la salle polyvalente
- Mardi 14 mars 20h30 : théâtre « A la renverse » à la salle polyvalente. Entrée 10€ (5€ - 18 ans)
- Lundi 8 mai : vide-grenier rue Grande et rue de la Chise.



ÉTAT CIVIL

Décès :

☞ le 19/12/2022 décès de Madame NEBRICH Alberte née HILDEBRAND, 93 ans.

☞ le 03 janvier 2023, décès de Monsieur BROUAUX Michel, 73 ans.

Naissances :

☞ le 2 février, naissance d'Aloïs PREUD'HOMME

☞ le 5 février, naissance de Paolo GIBBONE

☞ le 11 février, naissance de Manoé PIERSON

PACS :

☞ le 19/12/2022, Mme BONALDI Célia et M. FRANÇOIS Aurélien





DELIBERATIONS

1 – Démission du deuxième adjoint :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission, pour raisons professionnelles, de M. Cédric MAILFERT de son poste de 2ème adjoint et de sa volonté de conserver sa place au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil prend acte de la démission de M. Cédric MAILFERT de son poste de 2ème adjoint et décide de ramener le nombre d'adjoints à deux. De fait, M. Jérôme MARTINET devient 2ème Adjoint

2 – Requalification de l'aire de jeux du Coteau de la Louvière :

Monsieur Jérôme MARTINET, Adjoint, met en évidence la nécessité de rénover l'aire de jeux. Après la consultation publique du 12 janvier, il présente la proposition de l'entreprise ALTRAD MEFRAN d'installer deux frontons multisports, des agrès AirFit et fitness ainsi qu'un marquage au sol d'un parcours d'initiation au vélo.

Monsieur MARTINET présente le plan de financement pour un coût total de 69 494€. Des demandes de subventions publiques seront déposées pour une prise en charge à hauteur de 80%.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil valide le plan de financement autorise le Maire à signer tout document afférant à ce projet.

3 – Location des salles communales :

Monsieur le Maire expose le besoin de réviser les différents documents et conditions de location des salles polyvalente et de l'Epina, anciennement dénommée salle du terrain de foot.

Le Maire propose pour chacune des deux salles, les nouvelles versions de convention de location, de règlement intérieur et d'état des lieux repris en annexe.

Le Maire propose les tarifs de location ci-dessous :

Salle polyvalente :	PRIX LOCATION		FORFAIT MÉNAGE	CAUTION
	HAUDAINVILLOIS	EXTÉRIEURS		
½ journée semaine Associations CAGV et sans restauration	Gratuit	Gratuit	70 €	800 €
1 journée (en semaine et le dimanche seul)	180 €	250 €	70 €	800 €
Weekend	300 €	400 €	70 €	800 €

Salle de l'Epina (anciennement salle du terrain de foot)	PRIX LOCATION	FORFAIT MÉNAGE	CAUTION
Haudainvillois 1 journée	30 €	30 €	250€
Haudainvillois weekend	60 €		250€

Après délibération et, à l'unanimité, le Conseil décide de valider les nouvelles grilles tarifaires.

4 – Tarif du repas des aînés :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la difficulté rencontrée pour la facturation du repas des Aînés 2022 pour les personnes extérieures à la Commune ou n'ayant pas l'âge requis pour bénéficier de la gratuité.

La délibération du 8 février 2019 du Conseil Municipal avait fixé le prix du repas à 35 €.

Afin de facturer le repas au coût le plus juste, le Maire propose au Conseil de fixer le prix du repas selon le prix du marché au moment de la réservation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide de fixer le prix du repas selon le prix du marché au moment de la réservation.

Questions diverses :

Compte rendu de la Commission Forêt :

L'exploitation de la forêt communale fait apparaître un résultat positif en 2022 de 6 696€.

Les prévisions de 2023 font ressortir un résultat positif de 21 363€ du fait de l'anticipation de ventes initialement programmées en 2024 et 2025 et de la prise en compte du report des travaux 2022.

Bilan Opération Mille Talents :

Le bilan définitif fait état de 60 bénéficiaires (dont 36 enfants) pour un montant total de subventions de la commune de 1 602.96€ auprès de 25 associations et clubs sportifs de l'Agglomération du Grand Verdun.

Information sur les travaux place du monument aux morts :

Le dossier de demande de subvention auprès de la Région sera étudié fin février. Les travaux devraient débuter avant l'été pour être terminés avant la commémoration du centenaire le samedi 7 octobre.

La séance est levée 22 h 30.

Un toit, 2 générations :

L'association « **Un Toit 2 Générations** » propose un service de **cohabitation intergénérationnelle** dans la région Grand-Est et compte plusieurs partenaires tels que la **Communauté d'Agglomération du Grand Verdun**, la **métropole du Grand Nancy**, la **CAF** et bien d'autres.

La cohabitation est un système de partage de logement entre **un senior** et **un jeune**, ayant chacun un besoin.

Avantages pour le senior :

- Rompre l'isolement,
- Bénéficier d'une **présence rassurante**,
- Possibilité d'un **complément de revenus**,
- Être accompagné pour la réalisation de petits services...

Avantages pour le jeune :

- Profiter d'une solution logement **conviviale** et **économique**,
- Partager de l'expérience,
- **Ne pas être seul** dans une ville inconnue,
- Bénéficier de la **présence rassurante** d'une personne mature.

Offres colocation en MEUSE
www.untoit2generations.fr
0387222196



L'association est à la recherche de seniors souhaitant accueillir un/une jeune étudiant(e) contre rémunération et/ou services.

Le logeur doit pouvoir proposer au minimum une chambre meublée (9m² comprenant un lit, un bureau et des rangements) dans son appartement ou sa maison, qu'il soit propriétaire ou locataire.

« **Un Toit 2 Générations** » se charge d'assurer une sélection rigoureuse des candidats et assure toutes les démarches administratives (**une démarche entièrement personnalisée**).

Vous pouvez contacter cette association si vous désirez avoir plus d'informations sur ce dispositif : « **Un Toit 2 Générations** », tél : **03 87 22 21 96**

contact@untoit2generations.fr

Spectacle de théâtre « À la renverse » :

Mardi 14 mars à 20h30 salle polyvalente Haudainville

Deux fois l'an, Sandrine et Gabriel se retrouvent dans le Finistère. Elle rêve de l'Amérique ; lui, de rester à ses côtés. Face à la mer, ils s'imaginent une autre vie, prêts à embarquer vers leur véritable destin.

Tout public à partir de 11 ans

Durée : 1h10 + rencontre avec les artistes

Tarifs : 10€ (adulte) et 5 € (- 18 ans)

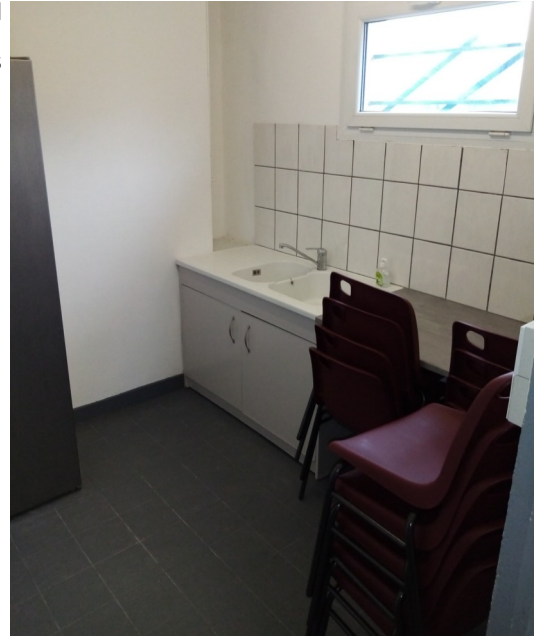


Rénovation de la salle de l'Epina (salle du terrain de foot) :

La salle du terrain de foot, rebaptisée salle de l'Epina (nom du lieu-dit où elle se situe) depuis la délibération prise le 9 septembre 2022, vient de connaître une cure de jouvence grâce aux bons soins de David DZIADOW, notre employé communal. Toutes les peintures ont été refaites. La VMC a été changée, de la faïence et un plan de travail ont été posés dans la cuisine. De nouvelles tables et chaises vont compléter les changements apportés.

Nous en avons profité pour revoir les contrats de location de nos deux salles communales.

Nous vous rappelons que la salle de l'Epina est réservée uniquement aux habitants de la Commune.



Requalification du City de la Louvière :

Cet ancien terrain de tennis transformé en City stade dans les années 2000 n'est plus aux normes et les poteaux soutenant le grillage sont mangés par la rouille. Nous avons donc décidé de le rénover pour en faire une aire de jeux multi-fonctions comme évoqué lors de la réunion publique organisée le 12 janvier dernier. Ce terrain de 38 m par 20 m sera divisé en 4 parties :

- ◆ L'espace jeux de ballons collectifs pour tous (foot, handball et basket) installé dans la largeur avec 2 frontons hauts de 5 m et larges de 11,5 m composés de 2 cages foot/hand et 2 panneaux de basket. L'arrière comprend des grilles en panneaux de 2 m de haut et un filet pare-ballons de 3 m de haut. La largeur du terrain (18 m) sera fermée par le même principe (grilles de 2 m et pare-ballons de 3 m).
- ◆ L'espace AirFit pour jeunes adultes et adultes avec l'installation d'une station 4 faces avec 4 agrès pour des exercices variés de cardio et de renforcement musculaire.
- ◆ L'espace fitness pour tous avec 6 agrès : pectoraux, marcheur, bicyclette, ski de fond, barres parallèles et rameur.
- ◆ L'espace apprentissage du vélo avec une piste cyclable qui sera tracée au sol entre les espaces AirFit et fitness.

Nous avons adressé des demandes de subventions auprès de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), du département et de la région qui représentent 80% du coût hors taxe du projet.

Si notre dossier est retenu, les travaux pourront commencer rapidement.

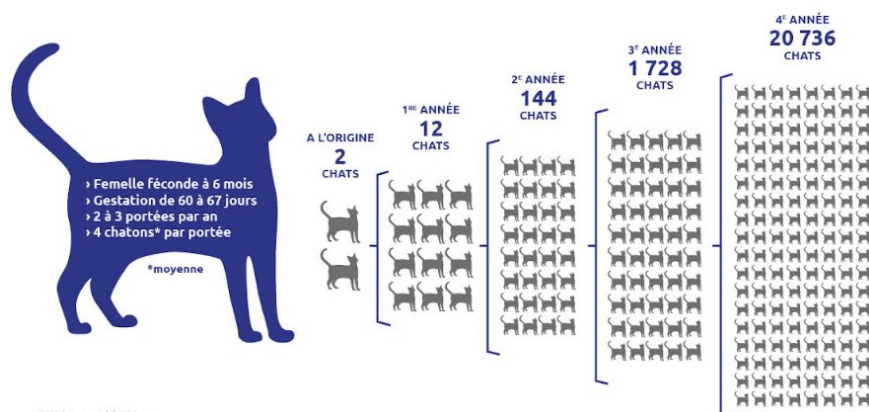


L'association Targa :

Nous avons reçu, en Mairie, la présidente et le vice-président de l'association Targa de Verdun pour parler du problème des chats errants qui se reproduisent sans contrôle.

Si le puçage des chats est une obligation légale, la stérilisation ne l'est pas. Or, comme l'ont souligné les représentants de Targa, elle est essentielle notamment chez les chats qui peuvent avoir 3 portées par an, soit 12 chatons en 1 an, puis 144 en 2 ans et jusqu'à 20 736 chats en 4 ans ! Une grande partie de ces chats vivra dans les rues et leur existence sera malheureuse car ils n'auront pas la chance d'être choyés dans un foyer aimant et manqueront probablement de nourriture.

La stérilisation permet aussi de limiter les bagarres entre les chats, notamment durant la période des chaleurs des femelles.



Nous souhaitons donc lancer un partenariat avec cette association pour mettre en place une intervention ciblée sur la rue Grande, lieu où les chats errants sont nombreux. Vous pouvez contacter l'association au **06 45 44 59 51** ou à **association-targa@les7.fr**

Éclairage public :

Depuis le 23 janvier, nous avons pris la décision d'éteindre l'éclairage public dans la Commune de 23h à 5h à l'exception de la traversée du village et du Pont de Belrupt. La rue Grande n'est pas concernée par cette mesure car les candélabres sont dotés d'ampoules LED (intensité réduite de 70% tout en conservant une luminosité suffisante).

Cette décision a été prise dans un contexte de hausse importante du coût des énergies. A noter qu'à Haudainville, nous avons 160 points lumineux pour une consommation de 113 150 kw et un coût de 18 738€ HT en 2021. Ce coût est pris en charge par la CAGV (Communauté d'Agglomération du Grand Verdun) dans le cadre de la mutualisation.

Par ailleurs, la Commune est passée au tarif réglementé bleu d'EDF au 1er janvier 2023.



Inscription école :



Pour la rentrée de septembre 2023, un nouveau portail famille est mis en place, pour permettre une meilleure qualité de service aux usagers (démarches d'inscriptions dématérialisées, messagerie interne, réservation des différentes activités périscolaires et extrascolaires, téléchargement et paiement des factures, etc.).

Le portail est accessible depuis lundi 6 février à l'adresse suivante : <https://grandverdun.portailfamille.net/>

Attention : le changement de portail nécessite la création d'un dossier famille pour TOUS LES ÉLÈVES de la toute petite section au CM2.

Chaque enfant doit être obligatoirement inscrit ou réinscrit à l'école pour l'année scolaire 2023/2024 sur le « nouveau portail »

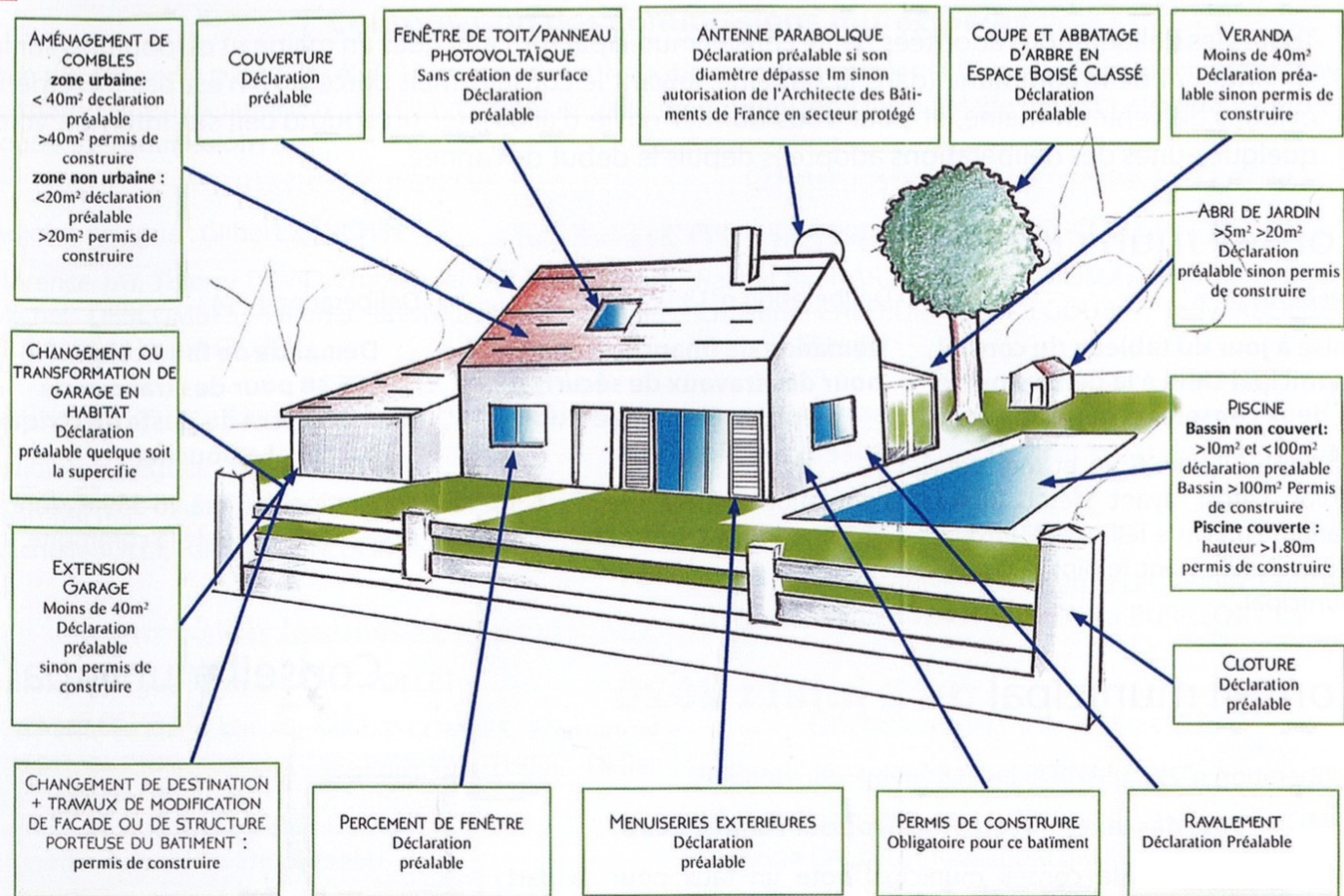
Le nouveau portail sera accessible

- Du 06 février au 31 mars 2023, pour les inscriptions scolaires 2023/2024
- Du 15 mai au 30 juin 2023, pour les inscriptions périscolaires 2023/2024

Pour les personnes ne possédant pas internet rendez-vous en Mairie aux horaires d'ouverture ou au service Enfance en appelant le [03 29 83 55 32](tel:0329835532).



Quelles **formalités** administratives ?



Déclaration préalable aux travaux :

En France, pour tous les travaux, aménagements, installations et modifications qui ne dépendent pas du permis de construire ou du permis de démolir vous devez **obligatoirement** faire une déclaration préalable de travaux.

Dans les faits, cette déclaration est une version plus souple du permis de construire pour les projets de faible ampleur.

Voici une liste non exhaustive des travaux qui sont soumis à déclaration :

Changement de fenêtre, de volet, de porte	Pose de boîtier de climatisation ou de pompe à chaleur
Installation d'une fenêtre de toit	Ravalement de façade
Travaux sur la toiture	Installation d'une serre
Terrasse surélevée de -60cm et inférieure à 20m²	Mur et clôture
Construction d'une cave	Pose de panneaux solaires au sol
Aménagement des combles	Pose de panneaux solaires sur un toit
Transformation d'un garage en chambre	Construction d'un abri de jardin

En cas de doute, n'hésitez pas à aller demander conseil à nos secrétaires de Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h. Ils vous aideront à compléter la demande et vous listeront les documents à fournir.

Vous pouvez effectuer vos demandes d'autorisations d'urbanisme directement en ligne sur le site suivant :

<https://portail.grandverdun.fr>

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. LORANS Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. MARTINET Jérôme – M. WAXWEILER Denis.